

Le 7 novembre 2016

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **SEPTIÈME jour du mois de NOVEMBRE de l'an deux mille SEIZE**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

**SONT PRÉSENTS:** Mesdames Gaétane Gaudreau Langlois et Janet Cooper, ainsi que Messieurs Dany Brodeur, Christian Laporte, George Charles Atkin et Pierre Martineau.

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence de madame la mairesse Francine Caron Markwell.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Josiane Hudon, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

Il y a 6 personnes dans l'assistance.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 30.

16-11-667

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par la conseillère Janet Cooper  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu*

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

16-11-668

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

*Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu*

**QUE** le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2016 soit adopté avec la correction suivante:

**QUE** le poste budgétaire inscrit dans la résolution 16-10-653 soit remplacé par le 02 32017 521.

ADOPTÉE

### 4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

La mairesse Francine Caron-Markwell expose un résumé de la dernière séance publique du conseil:

- Corporation Ski golf Mont-Orford : question à savoir si M. Jacques Demers est en conflit d'intérêt ou non étant donné le fait qu'il est préfet de la MRC et aussi président de la corporation. Après vérification, il n'y a pas de conflit d'intérêt, au niveau municipal les décideurs dans les régies sont des maires ou conseillers et de plus cette corporation est à but non lucratif.
- Dépôt d'une pétition : un article a paru dans le Stanstead Journal et j'ai moi-même écrit un article dans Le Reflet pour rétablir les faits. De plus j'ai organisé une rencontre avec nos pompiers ainsi que ceux de Stanstead où seront présents Martin Primeau qui est maire de Canton de Hatley et pompier à temps plein à la ville de Sherbrooke et qui travaille sur le projet de Régie. Cette rencontre aura lieu demain soir.
- Un citoyen ne croit pas que les taxes sont beaucoup plus élevées à la ville de Magog qu'au Canton de Stanstead. J'ai fait moi-même des comparaisons : pour une évaluation de 1 494 300\$ ici au canton les taxes s'élèvent à 5 638\$ contrairement à 11 790\$ à Magog c.à.d. 2x plus.

Le conseiller Christian Laporte a fait des recherches et fait un tableau qu'il va vous présenter.

## **5. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG**

- Évaluation foncière : afin de diminuer les fluctuations d'une année à l'autre, les coûts seront basés sur le volume des 3 dernières années au lieu d'une seule année.
- Entente annuelle de développement culturel avec le MCCQ (Ministère du conseil de la culture Québec) : 112,860\$ dont 56,430\$ du MCCQ, 51,430\$ de la MRC et 5,000\$ d'Eastman. Parmi les actions proposées 40,000\$ ira à l'appel de projets.
- Transport collectif : Les municipalités intéressées à prévoir des budgets pour mettre sur pied un projet pilote de transport collectif en 2017 sont invitées à contacter Alexandra Roy à la MRC au 819-843-9292 poste 332.  
Transport des Alentours : il est recommandé de rapatrier le service au sein de la MRC à compter de janvier 2017 c.à.d. mettre fin à l'entente de délégation qui leur avait été accordée. Les employés seront intégrés à la MRC.
- Table de développement social Memphrémagog et Table Jeunesse socio-économique : la MRC se retire de leurs travaux et renonce à siéger à leur instance mais leur offrira un soutien de manière ponctuelle. Ils auront toujours la possibilité de présenter des projets structurants au FDT. Ceci fait suite aux nouvelles orientations en matière de développement socio-économique mises de l'avant en 2016.
- LIDAR : la MRC est en attente d'évaluation de coûts afin d'obtenir les données dérivées suivantes : courbes topographiques aux 10 cm, bassins versants, production d'un réseau hydrologique à haute résolution, identification des bâtiments, géo référencement des images historiques (avec vieilles photos aériennes) pour la production d'une mosaïque. Formation sera donnée aux inspecteurs d'ici la mi-novembre.
- Développement durable : la rencontre annuelle avec le MDDELCC aura lieu le 16 novembre et celle des municipalités riveraines le 7 novembre.
- Navigation de plaisance et Loi sur la marine marchande : la MRC invite toutes les autres MRC du Québec à demander à la FQM, l'UMQ et la FCM de prioriser ce dossier.
- Taxation municipale et conservation des terres privées : une demande est faite au gouvernement de rembourser les taxes municipales et scolaires et droits de mutation aux municipalités.
- Sécurité incendie : suite aux avis du ministère, les ajustements demandés leur seront transmis pour validation et attestation finale du schéma. Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma chapitre 7 action #26, un modèle de règlement sera transmis aux municipalités pour adoption. Ce règlement touche entre autre les conditions d'embauche et les rôles et responsabilités et pouvoir des autorités. Ce règlement prescrit la mission du SSI et doit être adopté par chaque service incendie (exigence du ministère).
- Calendrier des prévisions budgétaires : adoption du budget prévue pour le 23 novembre. Les quotes-parts devraient demeurer les mêmes et si variation < 1.5%, gel de la quote-part générale.
- Information SQ : on reçoit une ristourne parce que l'on paie plus de 80% du coût réel (91%).

## **6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

M. Baudry tient à remercier la municipalité pour lui avoir délivré son permis de vente de produits de la ferme.

## **7. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS**

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. La correspondance peut être consultée au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

## **8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **8.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis**

Le rapport des permis émis du mois d'octobre 2016 est déposé aux membres du conseil.

### **8.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière**

Le rapport du mois d'octobre 2016 est déposé aux membres du conseil.

### **8.3 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme**

Le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 octobre 2016 est déposé aux membres du conseil.

16-11-669

### **8.4 Demande de PIIA – 59 Magoon Point, lot 4 922 139**

**ATTENDU QUE** le propriétaire du lot 4 922 139 situé au 59 Magoon Point a présenté un projet d'agrandissement en zone Rd-2, et que la zone visée est soumise à un plan d'implantation et d'intégration architecturale type 1;

**ATTENDU QUE** ce projet a été étudié par les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) et qu'il ne contrevient pas aux objectifs du *Règlement numéro 354-2014 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

**ATTENDU QUE** le CCU recommande au conseil d'accepter la présente demande de PIIA;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur  
Appuyé par le conseiller George Charles Atkin  
Il est résolu***

**QUE** le conseil appuie les recommandations du CCU et accepte la présente demande de P.I.I.A. telle que présentée.

ADOPTÉE

16-11-670

### **8.5 Demande de dérogation mineure - 581 chemin Noël, lot 4 922 710**

**ATTENDU QUE** le propriétaire du 581 chemin Noël, lot 4 922 710, zone AFb-3, demande une dérogation mineure afin de permettre que le bâtiment accessoire (garage existant) puisse être agrandi de 55,18 mètres, pour un total de superficie au sol de 141,08 m<sup>2</sup> (116%) du bâtiment principal alors que la superficie autorisée est de 97,2 m<sup>2</sup> (80%) de la superficie au sol du bâtiment principal d'un seul étage conformément au *Règlement de zonage 212-2001*, à l'article 7.7;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance des faits et recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure telle que présentée;

**ATTENDU QUE** cette demande porte sur une disposition qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures numéro 217-2001* et qu'un avis a été publié conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, en date du 21 octobre dernier;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur  
Appuyé par la conseillère Janet Cooper  
Il est résolu***

**QUE** le conseil municipal appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte la présente demande de dérogation mineure telle que présentée.

ADOPTÉE

16-11-671

**8.6 Demande de dérogation mineure - 38 chemin du Lac Lovering, lot 4 923 269**

**ATTENDU QUE** le propriétaire du 38 chemin du Lac Lovering, lot 4 923 269, zone Ve-1, demande une dérogation mineure afin de permettre que le bâtiment accessoire projeté puisse être implanté à 15,39 mètres de la ligne des hautes eaux alors qu'une distance de 23 mètres serait requise conformément au *Règlement de zonage 212-2001*, article 12.5.1.

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance des faits et recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure telle que présentée;

**ATTENDU QUE** cette demande porte sur une disposition qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures numéro 217-2001* et qu'un avis a été publié conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, en date du 21 octobre dernier;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** le conseil municipal appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte la présente demande de dérogation mineure telle que présentée.

ADOPTÉE

16-11-672

**8.7 Lavage des véhicules des inspecteurs**

**ATTENDU QUE** les inspecteurs en bâtiment et environnement Dominic Gauthier et Isabelle Rioux doivent procéder à des inspections avec leur véhicule personnel dans le cadre de leurs fonctions dans des endroits parfois salissants;

**ATTENDU QU'**il est opportun de leur permettre d'effectuer un lavage de leur véhicule au frais de la municipalité;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu***

**QUE** le conseil autorise la dépense pour un lavage du véhicule de l'inspecteur en bâtiment et celui de l'inspectrice en environnement, pour un montant d'environ 100\$/lavage.

**QUE** le montant de la dépense est approprié à même les postes budgétaires 02 61000 310 et 02 47000 310.

ADOPTÉE

**9. ENVIRONNEMENT**

16-11-673

**9.1 Journée des Associations de protection de lac 2016**

**ATTENDU QUE** Rappel Coop de solidarité en protection de l'eau (Rappel Coop) offre une journée de formation et d'information sur la protection de l'eau en date du 19 novembre prochain;

**ATTENDU QUE** le conseiller Christian Laporte et l'inspectrice en environnement Isabelle Rioux ont démontré leur intérêt à participer à cette formation;

***Il est proposé par le conseiller George Charles Atkin  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil autorise l'inscription de Christian Laporte et d'Isabelle Rioux à la journée de formation et d'information sur la protection de l'eau offerte par Rappel Coop, au coût de 55\$/personne incluant le repas, taxes en sus.

**QUE** les frais de déplacements et de stationnement s'il y a lieu seront remboursés uniquement sur démonstration de pièces justificatives et en respect du manuel de l'employé.

**QUE** le montant de ces dépenses est approprié à même les postes budgétaires 02 11000 454, 02 11000 310, 02 47000 454 et 02 47000 310.

ADOPTÉE

## 10. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE

16-11-674

### 10.1 Déneigement des immeubles municipaux

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit effectuer le déneigement de ses immeubles et l'épandage d'abrasif pour la saison hivernale 2016-2017;

**ATTENDU QUE** la directrice générale a reçu des soumissions de 3 entrepreneurs différents;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** le conseil octroie le contrat de déneigement des immeubles municipaux aux entrepreneurs suivants pour la saison 2016-2017 selon les termes indiqués au devis:

1 – Secteur Georgeville –9101-5438 Québec Inc. (Stéphane Pouliot) au montant de **5 250.00 \$, taxes en sus.**

2 - Secteur Fitch Bay – Excavation H & F Côté (François Côté) au montant de **4 749.00\$, taxes en sus.**

**QUE** le montant des dépenses est approprié à même le poste budgétaire no 02 33002 443, budget 2017.

ADOPTÉE

16-11-675

### 10.2 Achat de toiles pour l'abri postal à Georgeville

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu deux soumissions pour l'achat de toiles pour recouvrir l'abri postal à Georgeville en période hivernale et il s'avère que celle de Sherauvents est la plus avantageuse;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** le Conseil accepte la soumission de Sherauvents à cet effet pour un montant de 999 \$, installation incluse et taxes en sus.

**QUE** le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 19000 522.

ADOPTÉE

## 11. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

16-11-676

### 11.1 Approbation des comptes payés et à payer

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour les mois d'octobre et de novembre 2016, et autorise la directrice générale à payer du fonds général les comptes fournisseurs conformément à la liste approuvée.

Total des comptes payés : 267 110,75 \$  
Total des comptes à payer: 108 183,63 \$

**QUE** le conseil approuve la liste des salaires pour le mois d'octobre 2016, à savoir:

Salaires des employés	22 784,70 \$
Salaires des élus	4 958,34 \$
Chef Pompier	731,90 \$
Adjoint chef pompier	987,86 \$
Cours pompier	144,88 \$
CCU	117,51 \$

ADOPTÉE

### **11.2 Rapport des délégations de pouvoir**

Le rapport des délégations de pouvoirs de la directrice générale, du responsable de la voirie et des infrastructures et du chef pompier sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport de la directrice générale 44.00 \$
- Rapport du responsable de la voirie et infrastructures 5 492,70 \$
- Rapport du chef pompier 4 857.49 \$

### **11.3 Déclarations pécuniaires des membres du conseil**

La directrice générale avise les membres du conseil que ceux-ci ont 60 jours à compter de la date d'anniversaire de leur proclamation d'élection pour déposer la mise à jour de leur déclaration d'intérêts pécuniaires, le tout conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités*.

### **11.4 Dépôt du rapport du Maire sur la situation financière de la municipalité**

Afin de répondre aux exigences de l'article 955 du Code municipal, la Mairesse donne son rapport sur la situation financière de la municipalité.

16-11-677

### **11.5 Souper de Noël 2016**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil désirent démontrer leur appréciation auprès des employés, des membres du CCE et du CCU et des pompiers en organisant un souper de Noël;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper  
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Il est résolu***

**QUE** le Conseil alloue un montant maximal de 3 000 \$ pour la fête qui aura lieu le 3 décembre prochain. Le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 11000 493.

ADOPTÉE

16-11-678

### **11.6 Mandat à PG Solutions, entretien et soutien application PG**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications pour 2017 auprès de PG Solutions;

**ATTENDU QUE** ce contrat prévoit le service pour les différents modules suivants :

- Comptes fournisseurs et réclamations de taxes,
- Grand-livre, budget et états financiers,
- Paie,
- Taxation, perception et des comptes clients,
- Télétransmission - MAPAQ,
- Télétransmission - Paie (dépôt des salaires),
- Plateforme de base Accès-Cité,
- Dossier central,
- Gestion des données multimédias,
- Gestion des fosses septiques,

- Gestion des permis,
- Licence première ligne.

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par le conseiller George Charles Atkin  
Il est résolu***

**QUE** le conseil accepte l'offre de PG Solutions pour la maintenance et le soutien annuel 2017 et autorise la dépense de **10 710 \$ taxes en sus**. Le montant de la dépense sera approprié à même les postes budgétaires no 02 13000 414, 02 61001 414, 02 47000 414 et 02 22000 414, budget 2017.

ADOPTÉE

**11.7 Règlement no 400-2016 établissant le budget et fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2017 – Avis de motion**

La conseillère Janet Cooper donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le no 400-2016 établissant le budget et fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2017 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet d'établir le taux de taxes et le budget pour l'année 2017.

16-11-679

**11.8 Mandat pour les honoraires professionnels comptables**

**ATTENDU QUE** la directrice générale a demandé une offre de service du comptable agréé M. Jérémy Joyal-Deslandes, anciennement pour Raymond Chabot Grant Thornton, pour l'audit du rapport financier annuel et autres mandats ponctuels;

**ATTENDU QUE** le conseil désire poursuivre le mandat avec celui-ci compte tenu de ses compétences et de sa connaissance non négligeable de la municipalité depuis maintenant 7 ans, et que son offre est plus avantageuse pour la municipalité;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par la conseillère Janet Cooper  
Il est résolu***

**QUE** le Conseil accepte l'offre de service de M. Jérémy Joyal-Deslandes, CPA Inc. au montant de 10 000\$ pour l'audit du rapport financier, et pourra également retenir à son gré ses services pour les autres mandats ponctuels au coût établi dans l'offre datée du 28 octobre dernier. Le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 13000 413 et au budget 2017 pour le rapport financier.

ADOPTÉE

16-11-680

**11.9 Création du comité sur la refonte règlementaire**

**ATTENDU QU'**un comité sur la refonte règlementaire a été créé l'an dernier non-officiellement et qu'il serait opportun qu'il le soit au même titre que les autres;

**ATTENDU QUE** les membres dudit comité sont le conseiller Christian Laporte, le conseiller George Charles Atkin ainsi que la mairesse Francine Caron-Markwell;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil crée le comité de la refonte règlementaire et nomme les élus décrits ci-dessus à titre de membres.

**QUE** les deux dernières réunions soient rémunérées rétroactivement.

**QUE** le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 11001 131.

ADOPTÉE

16-11-681

**11.10 Acceptation d'une offre de service pour la gestion des archives de la municipalité**

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé une offre de service pour la gestion de ses archives auprès de la compagnie qui avait débuté le travail en 2009, soit HB archivistes, s.e.n.c. ;

**ATTENDU QUE** HB archivistes a proposé une intervention de 4 jours à 984,14\$ taxes en sus, afin de permettre l'application du calendrier de conservation et le suivi de l'implantation du système de gestion des archives;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** le conseil accorde la dépense de 984,14 \$ taxes en sus pour la gestion des archives municipales par la compagnie HB archivistes s.e.n.c. vers la fin du mois de novembre. Le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 13000 415.

ADOPTÉE

16-11-682

**11.11 Embauche d'une préposée à l'entretien ménager - poste temporaire**

**ATTENDU QUE** la préposée à l'entretien ménager au service de la municipalité, Mme Josée Carrière, a dû quitter au courant du mois d'octobre pour une période de trois mois;

**ATTENDU QUE** la directrice générale a dû trouver rapidement une autre personne pour la remplacer;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu***

**QUE** le conseil entérine l'embauche effectuée par la directrice générale de Mme Sherri Essaff-Rediker à titre de préposée à l'entretien ménager de la Mairie, au taux horaire de 13 \$, et ce jusqu'au retour de Mme Carrière, prévu dans environ 3 mois.

**QUE** le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 19000 141.

ADOPTÉE

**11.12 Règlement no 401-2016 établissant et déléguant certains pouvoirs à la direction générale – Avis de motion**

Le conseiller Christian Laporte donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le no 401-2016 établissant et déléguant certains pouvoirs à la direction générale sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de déléguer certains pouvoirs au (à la) directeur (trice) général (e), particulièrement en matière de ressources humaines.

**12. HYGIÈNE DU MILIEU**

**13. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**13.1 Dépôt du rapport du service incendie**

Le rapport des activités mensuelles du département incendie du mois d'octobre 2016 est déposé aux membres du conseil.



16-11-683

**13.2 Règlement 399-2016 amendant le règlement 345-2013 concernant la prévention des incendies – Adoption**

**ATTENDU QUE** la conseillère Gaétane Gaudreau a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement no 399-2016;

**ATTENDU QUE** ce règlement a pour objet d'amender les règles relatives aux numéros civiques;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper  
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Il est résolu***

**QUE** le conseiller adopte le Règlement no 399-2016 amendant le règlement 345-2013 concernant la prévention des incendies.

**QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie dudit règlement au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

16-11-684

**13.3 Achat de divers équipements pour le département incendie**

**ATTENDU QUE** le chef pompier désire doter le service incendie d'une caméra thermique, ayant principalement pour fonction de localiser les feux dans les murs permettant ainsi de limiter les dommages dans les bâtiments, de repérer les gens dans les bâtisses lorsqu'il y a beaucoup de fumée, de s'assurer qu'un feu est bien éteint, etc.;

**ATTENDU QUE** certains équipements sont également nécessaires afin d'assurer la conformité du camion 281 et d'effectuer les tests annuels pour les respirateurs autonomes et l'inspection visuelle des cylindres;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par la conseillère Janet Cooper  
Il est résolu***

**QUE** le conseil accorde les dépenses de 4 770\$ taxes en sus pour l'achat d'une caméra thermique à la compagnie Flir-Direct, d'un montant de 3 783,27\$ pour les équipements du camion 281 de la compagnie Garage JB Laroche inc., et des tests annuels pour les respirateurs autonomes et l'inspection des cylindres au montant de 1 033,74\$ taxes en sus. Le montant des dépenses est approprié à même les postes budgétaires no 02 22000 641 et 02 22000 525.

ADOPTÉE

16-11-685

**13.4 Aide financière pour la formation des pompiers au Ministère de la Sécurité publique**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**ATTENDU QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un

nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QUE** la municipalité prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier I, de 1 pompier pour le programme Pompier II, de 5 pompiers pour Opérateur d'autopompe, de 10 pompiers pour le Sauvetage sur plan d'eau et de 4 pompiers pour Officier non-urbain, au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Memphrémagog en conformité avec l'article 6 du Programme;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau***

***Appuyé par le conseiller George Charles Atkin***

***Il est résolu***

**QUE** le conseil présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Memphrémagog.

ADOPTÉE

16-11-686

### **13.5 Embauche d'un pompier**

**ATTENDU QUE** le chef pompier a recruté M. Louis-David Lespes pour faire partie de l'équipe des pompiers au service de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le chef pompier et la directrice générale ont rencontré M. Lespes et recommandent son embauche;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau***

***Appuyé par le conseiller George Charles Atkin***

***Il est résolu***

**QUE** le conseil embauche Monsieur Louis-David Lespes à titre de pompier au sein de la municipalité.

**QUE** le salaire sera établi selon la politique salariale en vigueur.

ADOPTÉE

## **14. LOISIRS ET CULTURE**

16-11-687

### **14.1 Surveillance et entretien de la patinoire au parc Thayer**

**ATTENDU QU'**il est opportun d'embaucher une personne qui sera responsable de l'entretien et la surveillance de la patinoire du parc Thayer pour la saison 2016-2017;

**ATTENDU QUE** l'an dernier M. Sonny Paquette, déjà employé de la municipalité à titre de journalier des travaux publics, effectuait ce travail et que le conseil désire retenir ses services à nouveau;

***Il est proposé le conseiller Pierre Martineau***

***Appuyé par le conseiller Dany Brodeur***

***Il est résolu***

**QUE** le conseil embauche M. Sonny Paquette à titre de responsable de l'entretien et de la surveillance de la patinoire au parc Thayer pour la saison 2016-2017, à raison d'une vingtaine d'heures par semaine dépendamment des conditions

météorologiques, et au même taux horaire qu'il détient comme journalier des travaux publics.

ADOPTÉE

## 15. VARIA

16-11-688

### **15.1 Appui à la candidature de Dr Kenny Mailloux au Plan régional d'effectifs médicaux de l'Estrie 2017**

**ATTENDU QUE**, dans la répartition théorique des besoins prioritaires du Plan Régional d'effectifs médicaux (PREM) 2017, la région de l'Estrie et tout spécialement Magog est considérée comme milieu prioritaire pour la prise en charge de patients;

**ATTENDU QUE** la coopérative de santé connue sous le nom de Centre de santé de la Vallée Massawippi (CSVM), située à Ayer's Cliff, éprouve une grande difficulté à recruter des omnipraticiens pour permettre aux membres et aux non-membres d'accéder à des services de santé;

**ATTENDU QUE** près de 74 % des membres actuels du CSVM ne sont pas inscrits auprès d'un médecin de famille;

**ATTENDU QUE**, pour la région du Massawippi, l'apport de médecin qui fait du sans rendez-vous au CSVM est inestimable mais ne comble pas les besoins de suivis réguliers des patients;

**ATTENDU QUE** Docteur Kenny Mailloux a démontré un intérêt à pratiquer à titre d'omnipraticien et prendre en charge des patients au CSVM pour la région de l'Estrie;

**ATTENDU QUE** Docteur Mailloux déposera sa candidature au PREM 2017;

**ATTENDU QUE** le CSVM est disposé à offrir tout le support nécessaire pour favoriser l'intégration et la rétention de Docteur Mailloux dans la région;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire signifier son appui à Docteur Mailloux dans la réalisation de ces démarches puisque celui-ci pourrait combler, par sa présence au CSVM, d'importants besoins en termes de services de santé pour la région du Massawippi;

**ATTENDU QUE** l'arrivée de Docteur Mailloux au CSVM permettrait aussi d'étudier la possibilité d'offrir des services de soutien à domicile aux patients de la région, ce qui permettrait de rencontrer une des cibles de la nouvelle politique gouvernementale de prévention en santé;

**ATTENDU QUE** Docteur Mailloux est parfaitement bilingue, connaît bien la région et les besoins des patients et serait un excellent candidat à long terme pour notre région;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper***

***Appuyé par le conseiller Dany Brodeur***

***Il est résolu***

**QUE** le Département régional de médecine générale (DRMG) soit informé que la Municipalité Canton de Stanstead appuie inconditionnellement la candidature de Docteur Kenny Mailloux au PREM 2017 pour la région de l'Estrie et tout spécialement pour Magog.

ADOPTÉE

## 16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Borne demande combien de pompiers sont actuellement au service de la municipalité.

M. Baudry souhaiterait que sa demande de permis pour son entrée de cour à partir de Tomifobia soit traitée dans les plus brefs délais.

Le conseiller Christian Laporte invite tous les citoyens à venir partager leurs idées par rapport à l'organisation de la fête du Canada 150e; la rencontre aura lieu à la

Mairie, samedi le 12 novembre à 10h. Les citoyens sont également conviés à venir assister à la conférence donnée par le MCI au centre communautaire de Georgeville, samedi le 26 novembre à 16h.

La mairesse Francine Caron-Markwell invite également la population à assister à la célébration de l'Armistice au cénotaphe de Georgeville, vendredi le 11 novembre à 10h45.

16-11-689

#### 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par la conseillère Gaétane Gaudreau, il est 20h10.

---

**Francine Caron Markwell**  
Mairesse

---

**Me Josiane Hudon**  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière